

## Formation

### Droit des personnes étrangères en matière de logement

#### Objectifs de la formation et compétences visées

Objectifs :

- Se (in)former sur les droits des personnes étrangères et les démarches pour accéder et se maintenir dans le logement
- Connaître les voies de recours et savoir accompagner les personnes concernées dans l'accès à leurs droits
- Identifier à partir d'une situation sociale les violations de droits et pouvoir accompagner les personnes dans leur contestation

Compétences visées :

- Connaissance du cadre juridique
- Capacités à repérer les situations de non-recours ou non-respect des droits
- Savoir accompagner les personnes dans des démarches d'accès aux droits

**Nature de l'action de formation** : action d'adaptation et de développement des compétences des salariés

**Cible** : Tout acteur travaillant sur les thématiques de logement et/ou hébergement des jeunes et qui accueille des personnes étrangères (ou s'intéresse à ce public) : travailleurs sociaux en poste ou en formation, conseillers, accompagnateurs, référents logement, animateurs

**Prérequis** : néant

#### Modalités :

**Durée** : 9 heures, sur 2 demi-journées consécutives (soit 7 heures en 2 fois 3,5heures) puis 2 heures d'approfondissement 2 à 3 mois après la première séquence

**Lieux** : A distance

#### Formatrice :

Juriste de formation, elle travaille depuis 2012 sur les problématiques de mal-logement et d'accès aux droits sociaux, développant une connaissance juridique, sociale et politique des phénomènes d'exclusion sociale et de non-recours aux droits, d'abord sur le terrain dans une association d'insertion par le logement, puis en tant que chargée de mission auprès de la Fondation Abbé Pierre, et depuis 2019 en tant que consultante et formatrice au sein d'une Coopérative d'Activité et d'Emploi.

Elle s'intéresse en particulier aux liens entre les champs de l'action sociale et du droit.

**Formation**  
**Droit des personnes étrangères en matière de logement**

**Contenu :**

- I. La régularité du séjour : condition de l'accès et du maintien dans le logement pour les personnes étrangères
- II. Cadre juridique de l'accès au logement pour les personnes étrangères
  - a. Logement de transition
  - b. Parc social
  - c. Parc privé
- III. Recours DALO pour les personnes étrangères
- IV. Accès et maintien aux aides au logement pour les personnes étrangères

**Démarche pédagogique :**

Approche participative et interactive, construite à partir des expériences, connaissances et savoirs-faire des participant-es.

La formation est découpée en modules thématiques. Les modules sont introduits par un éclairage juridique ou théorique et suivis d'un échange collectif ou travail en groupes pour une mise en pratique ou approfondissement. Les modules se concluent par une synthèse des principaux enjeux identifiés, des pistes d'action. Des liens vers des ressources et outils sont partagés.

L'objectif étant d'envisager les réflexions collectives et apports théoriques de manière appliquée à la pratique professionnelle des participant-es.

**Supports pédagogiques :**

Les supports de la formation sont diffusés aux stagiaires (présentation ppt notamment). Mais au-delà, des ressources documentaires en ligne étoffent le contenu de la formation et permettent aux stagiaires de poursuivre leur apprentissage au-delà de la session.

## Formation

### Droit des personnes étrangères en matière de logement

#### Evaluation :

Un questionnaire d'entrée en formation est envoyé aux stagiaires afin de connaître leurs attentes en rapport avec leurs pratiques et leur niveau de maîtrise des sujets abordés sur la base d'une autoévaluation de leurs connaissances. Le formateur adapte le rythme et le contenu du programme en fonction de la synthèse des réponses obtenues.

Des temps d'échange tout au long de la formation permettent de s'assurer du niveau d'engagement des stagiaires dans la formation et des éventuels ajustements à opérer.

Un questionnaire d'évaluation de la formation à chaud sera proposé aux participants à l'issue de la formation afin de connaître le niveau de satisfaction, mais aussi d'établir leur niveau de maîtrise des sujets abordés sur la base d'une autoévaluation des connaissances acquises. Le formateur se saisit des résultats du questionnaire pour améliorer les prochaines sessions.

Un questionnaire d'évaluation à froid sera transmis dans les 2 à 6 mois après la formation, aux employeurs, mais aussi aux stagiaires afin d'évaluer l'impact des acquis de la formation dans le contexte professionnel.

#### Modalités d'accès aux personnes handicapées à la formation :

Nous vous invitons à vous rapprocher de FORMA-CLLAJ afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation

[formaclaj@uncllaj.org](mailto:formaclaj@uncllaj.org)

#### Référente pédagogique :

**Elsa FILIZETTI**, chargée d'animation du réseau UNCLLAJ et responsable FORMA-CLLAJ [formaclaj@uncllaj.org](mailto:formaclaj@uncllaj.org) - 04.37.43.45.13

Mise à jour aout 2024